

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT MIXTE dont la population est de 3500 habitants et plus : SY. MIXTE D ELECTRICITE DE LA
GUADELOUPE (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20001075900013

POSTE COMPTABLE : CAP EXCELLENCE

M. 57

**Compte financier unique
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	516 481,41
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	584 918,50
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	1 101 399,91
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-2 001 621,77
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-3 121 706,52
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-5 123 328,29
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	4 089 840,54
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-1 033 487,75

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	93 847,68
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	35,64
Autres immobilisations incorporelles	3 206,05	Réserves	31 590,12
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	584,92
Terrains	2 674,34	Résultat de l'exercice	516,48
Constructions	1 424,39	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	126 574,84
Réseaux divers	135 226,51	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	308,14	Emprunts obligataires	17,91
Immobilisations corporelles en cours	5 960,92	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	18 823,26
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	0,30
Immobilisations financières (nettes)	620,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	18 841,47
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	149 420,33	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 900,08
Stocks		Autres dettes non financières	2 206,70
Créances	3 993,73	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance	6,79	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	8 106,78
Trésorerie	610,26	TOTAL TRÉSORERIE (4)	500,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 610,79	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	27 448,24
Comptes de régularisation (III)	681,80	Comptes de régularisation (III)	689,83
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	154 712,91	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	154 712,91

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

971-200010759-20230504-DEL-23-DAF-09-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 31/05/2023
ARRETE ET SIGNATURES	V A

Date d'édition : 18/04/2023

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M Ali BENAÏSSA	du 01/02/2022	au 18/04/2023
MME KETTY ROUSSAS	du 01/01/2022	au 31/01/2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : visa accordé avec réserve : présence des anomalies : 01_064 et 01_065 : comptes anormalement créditeurs, débiteurs et/ou différents de 0 ; 05_01 : absence de reprise au compte de résultat des subventions d'équipements transférables ; 08_02 : absence de rattachement des charges et produits à l'exercice ; 10_02 : absence de mouvements sur les comptes d'immobilisations depuis 3 ans ; 13_02 : CIP en cours de régularisation

GIRARDOT David (1005617212-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint**DRFiP DE LA GUADELOUPE , le 20/04/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BENAÏSSA Ali (1013626937-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**CA CAP EXCELLENCE-CC MARIE-GALAN , le 25/04/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

, le